

## Le rôle de la SCC et des acteurs institutionnels

Née d'une initiative privée, la SCC a adopté le statut associatif découlant de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et se trouve en charge d'une délégation de service public ce qui suppose un contrôle par la puissance publique délégante. Celle-ci ne porte pas uniquement sur la tenue du LOF mais aussi sur celle du fichier d'identification canine, partiellement partagée avec le SIEV depuis l'apparition du système de tatouage électronique. Outre ces missions et dans le cadre de ses statuts, dont l'objet est d'assurer l'amélioration et la reconstruction des races de chiens, elle organise des expositions et épreuves, désigne les juges, contrôle l'activité des associations affiliées, attribue les affixes, désigne les élevages recommandés, actualise les règlements internes et édite la Revue officielle de la Cynophilie.

Elle est en fait une fédération qui regroupe deux catégories d'associations, à savoir les clubs de race (66.000 adhérents selon le COPERCI) et les sociétés canines régionales (33.000 adhérents). Le sport canin qui regroupe 150.000 sociétaires, n'est pas

directement représenté dans les instances centrales de la SCC. Il s'agit des activités d'utilisation, telles que le travail (mordant, obéissance, pistage etc...), les épreuves liées à la chasse, aux courses, au troupeau, cavage ou sauvetage en mer, qui ne sont pas réservées aux chiens de race. Les clubs d'utilisation sont en fait affiliés aux sociétés canines régionales à travers les commissions d'utilisation. Ces sociétés régionales qui fournissent l'essentiel des représentants à la SCC ont un statut pouvant soulever des difficultés, dans la mesure où elles ont été introduites dans les statuts en 1984, mais que le ministère de l'agriculture n'en a pas validé l'existence.

Les clubs de race ont pour leur part mission de publier et de diffuser le standard, de tenir un répertoire des reproducteurs recommandés, d'établir et de soumettre à la SCC les points de non confirmation, de déterminer les tests permettant d'améliorer la race, d'en former les juges et d'organiser les séances de confirmation, concours et expositions.

### Quelques dates clés

**1882** : création, à l'initiative d'éleveurs amateurs de la Société centrale canine, pour l'amélioration des races de chiens en France,

**1885** : la SCC enregistre les premiers chiens au Livre des origines françaises,

**22 mai 1911** : création de la Fédération cynologique internationale dans le but d'encourager et de protéger la cynophilie et les chiens de race. La France fait partie des membres fondateurs,

**28 avril 1914** : décret reconnaissant la SCC comme établissement d'utilité publique,

**27 mars 1947** : décret instituant un registre des livres généalogiques pour toutes les espèces domestiques,

**21 septembre 1966** : décret relatif à la tenue du livre généalogique

**28 décembre 1966** : loi sur l'élevage,

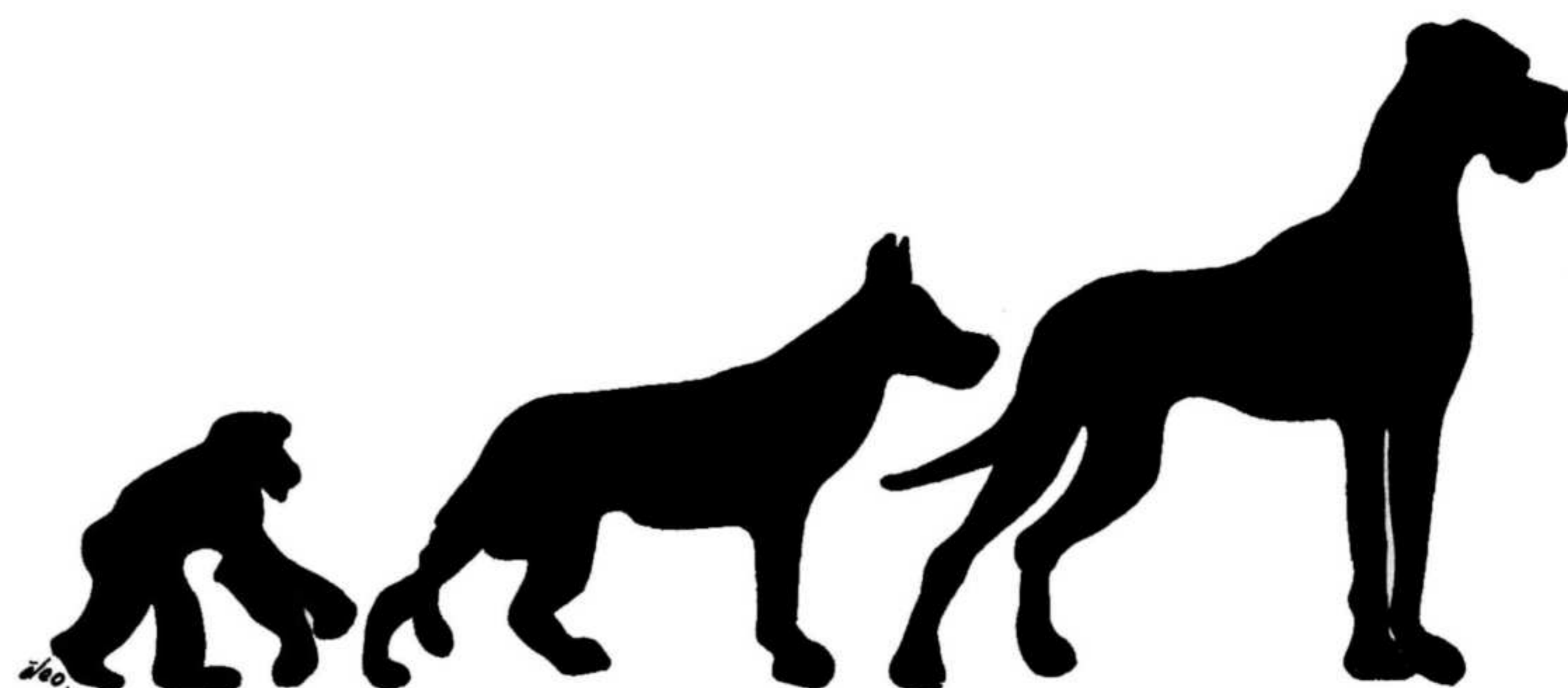
**22 mai 1969** : agrément de la SCC par le ministère de l'agriculture pour la tenue du LOF,

**25 mars 1991** : directive européenne relative aux conditions zootechniques et généalogiques régissant la commercialisation d'animaux de race,

**20 mai 1994** : arrêté du ministère de l'agriculture agréant la SCC en tant que Fédération en charge de la tenue du LOF,

**07 décembre 2006** : loi d'orientation agricole,

**21 décembre 2006** : décret créant les organismes de sélection et prévoyant le maintien des agréments existant jusqu'au 30 juin 2008.



### Vive la crise ?

Dans son numéro de janvier, la revue technique du chien s'interroge sur l'impact de la crise, se référant à une alerte par les associations de protection animale qui signalent une hausse des abandons de l'ordre de 5%. Une étude réalisée par TNS-Sofres en 2006 notait déjà et sur deux ans, une baisse de 500.000 sujets dans la population canine. Une autre tendance relevée serait celle des français à privilégier les chiens de petit gabarit, moins chers à l'entretien. Les prix de vente ne seraient pas en diminution, les éleveurs ayant plutôt tendance à accorder des facilités de paiement. Le premier poste d'économies réalisées serait celui des expositions, où le nombre de chiens par exposant serait en régression et les expositions nationales privilégiées. A l'inverse, l'un des secteurs, bénéficiaires de la crise, serait celui de l'assurance-santé, qui serait allé en se développant.